



Formation des vérificateurs 2020

Module :

B1

Spécifications du module et du prestataire

Instruments de pesage

Groupe cible

- *Responsables et collaborateurs d'un office de vérification, d'un laboratoire de vérification, d'un laboratoire d'étalonnage ou d'essai*
- *Personnes ayant à faire avec des instruments de pesage (technicien de service d'entreprises productrices d'instruments de pesage, etc.)*

Durée

- *40 heures de théorie et de travaux pratiques dans les laboratoires de METAS*
- *50 heures d'exercices pratiques sur le terrain. Attestation requise*

Conditions d'admission

- *CFC dans une profession technique avec expérience pratique en technique de mesure ou*
- *Diplôme ES ou HES (expérience pratique en technique de mesure souhaitée)*

Objectifs de la formation

Le participant connaît la construction des instruments de pesage et les procédés de mesure spécifiques. Il acquiert de solides connaissances sur le fonctionnement des différentes catégories d'instruments de pesage à fonctionnement non automatique et automatique. Il maîtrise les méthodes de vérification spécifiques à chaque catégorie d'instruments de pesage.

Contenus du module

- *Ordonnance sur les instruments de mesure (RS 941.210) (pour les instruments de pesage)*
- *Ordonnance du DFJP sur les instruments de pesage à fonctionnement non automatique (RS 941.213) (Directive EU 2014/31/UE)*
- *Ordonnance du DFJP sur les instruments de pesage à fonctionnement automatique (RS 941.214)*
- *Directives relatives à l'ordonnance du DFJP sur les instruments de pesage à fonctionnement non automatique*
- *Exécution des ordonnances et directives pertinentes*
- *Principes de mesure physiques et leurs facteurs d'influence, incertitudes de mesure*
- *Subdivision des instruments de pesage : Instruments à fonctionnement non automatique et automatique; selon la catégorie d'utilisation, type de construction et fonctionnement*
- *Exigences métrologiques sur la construction selon les recommandations OIML R 50, R 51, R 60, R 61, R 76, R 106, R 107, R 134, certificats OIML*
- *Cellules de pesée : familles, fonctions et classification*
- *Sous-ensembles et appareils additionnels pour instruments de pesage*
- *Évaluation de la conformité et marquage CE dans le domaine des instruments de pesage*
- *Vérification ultérieure d'instruments de pesage*
- *Procédure de vérification spécifique (directives, instructions de service etc.)*

- *Matériel de vérification et moyens techniques (camion d'étalonnage, poids, etc.)*

Contrôle des compétences

Examen écrit et pratique dans le cadre du module B.

Le contrôle des compétences compte comme partie de l'examen professionnel supérieur pour l'obtention du diplôme fédéral de vérificateur des poids et mesures.

Durée de validité pour l'obtention du diplôme

3 ans

Prestataire

METAS, Lindenweg 50, 3084 Wabern

Remarques

Aucune

Coûts

Coût total du module B (B1 à B2) : Fr. 3'000.-

Les cours (à l'exception des frais d'examen des modules) sont gratuits pour les vérificateurs désignés par le canton, conformément à l'article 3 du règlement de formation actuel de METAS.